

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 28 Janvier 2021

Délibération n°20210128\_08

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 54

+ Pouvoirs : 5

+ Suppléants : 4

= VOTANTS : 63

- dont « pour » : 63

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : Patrimoine, Tourisme : avenant financier à la convention de partenariat avec la CC Val de Charente dans le cadre du programme de valorisation du patrimoine roman**

Le jeudi 28 Janvier 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 22/01/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des fêtes de VERDILLE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier – CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe COYAUD Pierrick – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre DUGOIS Dominique - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – HENTRY Jimmy CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard - BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David BOUCHET Eric - BOURABIER Jacques - SOURY Christine - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU DAMIEN - suppléant  
 GUYON Jean-Guy représenté par Maryline BELLAUD - suppléante  
 DURAND Jean-Louis représenté par BOULNOIS Patrick - suppléant  
 GOYAUD Philippe représenté par DUPUY Marie-Christine - suppléante

KAUD Pascal pouvoir à DUGOIS Dominique  
 THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian  
 LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian  
 ETIENNE Murielle pouvoir à BOURABIER Jacques  
 SEVRIT Raymond pourvoir à DANEDE Laurent

FLAUD Yves - PERRON Michelle - CHARRIAUD Sébastien

Absents non excusés : CECCHIN Catherine - TEILLET Anne - LACROIX Aurélie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.



**Objet : Patrimoine, Tourisme : avenant financier à la convention de partenariat avec la CC Val de Charente dans le cadre du programme de valorisation du patrimoine roman**

*Vu le programme de valorisation du patrimoine roman engagé depuis plusieurs années sur le territoire du Ruffécois via la coopération territoriale entre les communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente,*

*Vu la délibération n°20200227\_11 en date du 27 février 2020 relative à la convention de partenariat entre la CC Cœur de Charente et la CC Val de Charente en faveur de la valorisation du patrimoine roman et du patrimoine néolithique,*

*Vu les actions déjà mises en œuvre pour valoriser le patrimoine roman et favoriser l'attractivité touristique du territoire communautaire,*

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, du patrimoine et de la culture propose de poursuivre la démarche avec la réalisation du programme d'actions suivant :

- ✓ Mise à jour et réédition du livret collector « art roman » existant.
- ✓ Création d'une application numérique pour permettre des visites et animations virtuelles des sites.
- ✓ Réalisation d'une campagne de photos.
- ✓ Création d'une exposition.

Monsieur le Vice-Président précise que ce programme sera porté par la communauté de communes Val de Charente sous réserve de validation du programme pour son assemblée plénière.

Le budget prévisionnel de ce programme d'actions s'élève à 62 891 € TTC. La participation financière de la communauté de communes Cœur de Charente s'élèverait à hauteur de 6 300 €, sous réserve d'obtention des subventions escomptées et sollicitées auprès de la DRAC, de la Région Nouvelle-Aquitaine (DATAR) et du programme LEADER du Ruffécois.

Par suite, un avenant financier sera signé dans le cadre de la convention de partenariat précitée afin que la Communauté de communes Cœur de Charente participe au financement de ce programme de valorisation du patrimoine roman.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :**

- ***D'APPROUVER le programme de valorisation du patrimoine roman ;***
- ***D'inscrire les crédits nécessaires au titre du BP 2021 ;***
- ***D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant financier précité et tout acte en découlant.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
**Le Président,**  
**Christian CROIZARD**

